



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

auxiliaires de vie

Question écrite n° 23574

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les demandes exprimées par l'Association des paralysés de France concernant la vie à domicile des personnes handicapées. L'APF souhaite la modification de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 dans le sens d'une clarification des compétences entre l'Etat et les départements pour ce qui concerne le financement des services d'auxiliaires de vie. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23574

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 1999, page 160